

# SE RÉAPPROPRIER L'ÉCRIT PAR LES SIGNES...

Laurence DROUET

Le 11 février 2005 est votée la loi sur l'égalité des chances et la citoyenneté des handicapés prônant la participation sociale.

Il est indéniable que le niveau d'étude de la population sourde a nettement augmenté ces dernières années. La volonté d'intégration, encouragée par la loi de 1975 et reprise par les textes suivants, a certainement permis aux jeunes sourds scolarisés d'accéder à un choix plus large de formations professionnelles que les instituts traditionnels ne pouvaient leur offrir intra-muros. Le choix réduit aux ateliers essentiellement manuels auparavant proposés dans le cadre des écoles pour sourds, s'est élargi à un panel de filières générales, technologiques et professionnelles dans lesquelles les élèves sourds ont pu être intégrés. Cette dernière décennie, l'enseignement supérieur s'est ainsi ouvert aux jeunes sourds, et ce progrès ne peut qu'être salué. Cependant, le pari n'est pas gagné : **Que dire du constat rapporté par le député Gillot faisant état de 80% d'illettrés dans la population des sourds profonds qui représentent plus de 130 000 personnes ?...**<sup>1</sup>

1. Le droit des sourds, 115 propositions, rapport de Dominique Gillot, député du Val d'Oise, 1998, p.91.

C'est à cette population à laquelle nous nous sommes intéressés parce que les plus touchés par les problèmes d'illettrisme. *Il s'agit d'individus pour qui la parole articulée n'est pas audible, avec ou sans appareillage, qu'elle soit parlée, criée ou même hurlée... Ils ne sont pas seulement malentendants, ils sont sourds.*

Par conséquent, si la surdité peut être abordée comme une différence, le fait de ne pas maîtriser l'écrit dans un environnement où la culture écrite est dominante s'avère bel et bien un handicap.

Ainsi, la majorité des sourds profonds ne maîtrisent pas l'écrit de façon satisfaisante pour leur permettre d'accéder à des études et des formations d'un niveau élevé, d'avoir accès aux moyens de communication basés sur l'écrit ou encore d'assumer leur rôle de citoyen, freinant ainsi leur vie professionnelle mais aussi personnelle.

En effet, Jean-Noël, 40 ans, Sourd profond signant<sup>2</sup>, nous confiait : « *Je suis obligé de mettre mes cartes postales dans une enveloppe parce que j'ai honte ; le regard des entendants me gêne.* ».

2. Utilisant la Langue des Signes Française, comme langue de communication.

Ou Marie-Christine, 35 ans, Sourde profonde signante qui nous dit : « *Je ne peux pas aider mes enfants pour leurs devoirs, comme les autres parents.* ».

Par ces deux témoignages, on voit bien que la non maîtrise du français écrit génère un sentiment de honte et l'individu se trouve dépossédé d'un rôle social. Face à ce constat, la question qui nous a intéressés était : *Que proposons-nous à ce public bien spécifique pour remédier à son illettrisme ?*

**Les méthodes pour remédier au problème d'illettrisme qui existent sont destinées à des individus entendants, et les compétences de base reposent sur la maîtrise de la langue française orale.**

Ces méthodes sont donc inadaptées pour des individus sourds profonds signants qui n'ont pas de compétences en français oral suffisantes et qui utilisent la *Langue des Signes Française* (LSF), comme langue de communication fonctionnelle.

Nous avons proposé une approche différente de l'enseignement du français auprès des sourds profonds : laissant de côté l'entrée par le français oral qui ne s'est pas révélée satisfaisante pour atteindre le français écrit, nous avons mené pendant deux ans une recherche-action qui a envisagé **une entrée vers le français écrit par la LSF.**

Il est nécessaire d'explicité ce postulat initial car il n'est pas sans conséquence didactique, puisque :

- d'une part, *il remet en cause le principe de nécessité du recours au français oral pour l'accès à l'écrit ;*
- et d'autre part, il propose une méthodologie nouvelle : *transférer les compétences métalinguistiques d'une langue (en l'occurrence la Langue des Signes Française) vers une autre langue (soit le français écrit).*

En ce qui concerne le premier point, la lecture et l'écriture font intervenir des mécanismes beaucoup plus complexes que le simple lien oral/écrit dans l'apprentissage d'une langue. Néanmoins, une langue s'apprend et les compétences langagières dans celle-ci se développent plus aisément par son utilisation. Dans ce sens, nous proposons donc d'encourager ces activités langagières, mais dans la propre langue des apprenants (rappelons-le, sourds profonds signants qui ne maîtrisent pas suffisamment le français

oral !) soit en LSF. Cette méthodologie est donc à la croisée de plusieurs méthodologies : **les méthodologies dites « communicatives »**, utilisées par les enseignants de Français Langue Etrangère (FLE), les méthodes utilisées dans le champ de l'illettrisme et celles utilisées par les enseignants spécialisés auprès des sourds.

Dix individus sourds profonds (surdité de naissance ou pré-linguale<sup>3</sup>) entre 30 et 45 ans, utilisant la Langue des Signes Française comme langue de communication et en situation d'illettrisme fonctionnel ont suivi deux ans de formation pour tester cette nouvelle approche.

Ils ont bénéficié chaque semaine **de cours d'une heure et demie de Langue des Signes Française dispensés par un enseignant sourd, afin de renforcer les connaissances de leur langue de communication et la mise en place de compétences métalinguistiques, réinvesties à l'écrit, puis, de cours de trois heures de langue française écrite dispensés par un enseignant entendant diplômé C.A.P.E.J.S.<sup>4</sup>, visant une (ré) appropriation technique, cognitive et identitaire de l'écrit.**

Si au départ les stagiaires ont eu du mal à saisir la raison des cours de LSF dans une formation de remédiation du français écrit, fait nouveau pour cette génération qui n'en a pas bénéficié dans sa scolarité, ils ont apprécié dès la première année leur intérêt.

3. Avant l'apparition du langage.

4. Certificat d'Aptitude Pour l'Enseignement des Jeunes Sourds.



Les cours de LSF

Une stagiaire dira par exemple : « *Je comprends mieux les textes en français parce que j'ai appris plus de vocabulaire en LSF.* » Un autre s'exprimera ainsi : « *Je pense d'abord en LSF avant de passer à l'écrit, ça, c'est sûr !* »

Ce choix de dispositif tient dans la spécificité de la situation d'apprentissage de la langue française dans laquelle se trouve la majorité des sourds profonds signants ; à savoir qu'ils doivent développer des compétences linguistiques et métalinguistiques d'une langue qu'ils n'utilisent pas, et donc ne maîtrisent pas suffisamment.

Nous avons donc expliqué ce dispositif en comparant la situation d'apprentissage du français d'une personne entendante ayant comme langue de communication le français oral à celle d'une personne sourde profonde ayant comme langue de communication la Langue des Signes Française.

En effet, dès que la personne entendante acquiert le français oral, elle met en place des mécanismes cognitifs d'autocontrôle de sa langue (elle est capable de développer son lexique et d'enrichir ses structures syntaxiques). Ces connaissances et cette maîtrise implicites de sa langue lui serviront de base pour les formaliser en compétences métalinguistiques nécessaires à l'accès au français écrit. La plupart des personnes sourdes profondes signantes, pour qui le français oral se révèle difficile d'accès, ont acquis de façon naturelle la Langue des Signes Française, par imprégnation, souvent à l'école, mettant ainsi en place, comme une personne entendante des mécanismes d'autocontrôle de sa langue, mais qui restent inexploités ensuite. Contrairement à la personne entendante, comment la personne sourde profonde, locutrice en Langue des Signes Française peut-elle développer des compétences métalinguistiques, c'est-à-dire sans formaliser ses connaissances implicites en Langue des Signes Française à un moment donné ?

**Le caractère innovant du dispositif** n'est évidemment pas dans les cours de français écrit mais plutôt dans **le transfert des compétences acquises dans les cours de Langue des Signes Française** ; ce qui a d'ailleurs étonné les stagiaires sourds eux-mêmes puisqu'ils n'avaient eu dans leur scolarité que des cours de français oral et écrit.

Ainsi, l'enseignement se déroule en plusieurs temps :

- Développer et enrichir les compétences langagières en LSF dans le cadre d'une compétence plus générale de communication ;
- Identifier les compétences langagières en jeu dans cette communication particulière (ce qui implique un regard métalinguistique des apprenants sur leur propre langue) ;
- Utiliser ces compétences langagières dans une production écrite.

Chaque apprenant s'exprime en LSF. Les compétences langagières en jeu, qui permettent de planifier un écrit, pourront être identifiées par les apprenants eux-mêmes au moyen du support vidéo.



La démarche consiste donc à travailler sur l'autonomie et l'interdépendance des 2 langues tout en respectant la spécificité de chacune ; c'est-à-dire que chaque langue est explicitée de manière autonome (nécessité de 2 cours bien distincts) avec des rapprochements (ou « ponts ») entre les 2 lorsque cela est pertinent.

Ainsi par exemple, en travaillant l'expression du temps passé, on a pu envisager qu'on distinguait des actions duratives des actions ponctuelles dans les 2 langues (interdépendance) mais que les marques du passé de chacune étaient différentes (autonomie). Le rôle de chaque formatrice est d'ailleurs bien défini : La formatrice du module LSF explique très précisément le fonctionnement linguistique de celle-ci ; tandis que la formatrice du module de français s'appuie sur le travail effectué en LSF pour améliorer le français écrit et expliciter le fonctionnement linguistique de la langue française.

Si cette action a été très riche en réflexions, on peut néanmoins regretter la durée trop courte de la formation ; d'ailleurs, à l'unanimité, les stagiaires qui l'ont suivie assidument ont exprimé le souhait de poursuivre ce travail entamé.

D'autre part, si les évaluations montrent une amélioration certaine en lecture et en écriture des stagiaires, la méthodologie mériterait d'être ré-expérimentée afin de mesurer statistiquement ses effets.

C'est un projet qui a été financé, pour une grande partie, par la Fondation Caisse d'épargne, et tout ce travail de réflexion en lien avec la pratique a pu être mené grâce au concours des universités Paris VIII et Catholique de l'Ouest d'Angers.

**Article rédigé par Laurence DROUET, enseignante spécialisée au Centre Charlotte Blouin à Angers, en collaboration avec les membres du comité scientifique du projet, Anne RABILLER, chef de service au Centre Charlotte Blouin ; Anne LEGROS, enseignante de Langue des Signes Française au Centre Charlotte Blouin ; Isis LECOURT, formatrice de français et interprète en LSF en formation au Centre Charlotte Blouin ; Thierry MAROT, maître de conférence à l'Université Catholique de l'Ouest d'Angers ; Marie PERINI, doctorante à l'Université Paris VIII ; Nicolas MEDIN, Enseignant de Langue des Signes Française à Paris VIII et Marie-Anne SALLANDRE, maître de conférence à Paris VIII.**